ART. 27 N° 3021

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 3021

présenté par Mme Rist

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« , sur demande de celui-ci, formulée auprès de »,

les mots:

« qui en fait la demande à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.